

**COMMUNE DE
FAUMONT**

Département du Nord

Arrondissement de Douai

Canton d'Orchies

☎ 03.20.61.91.91

Fax : 03.20.61.91.99

2022-5-8

Arrêté du Maire

**Objet : stationnement parking salle des fêtes route nationale
Truck « SOLIHA » le 09 juin 2022**

Nous, Gilles BARBIEUX, Maire de la commune de FAUMONT (Nord),

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police.

Considérant qu'il y a lieu, pour le bon déroulement de l'installation d'un truck « Soliha » le jeudi 09 juin 2022, pour la sécurité des usagers des voies et places publiques route nationale à FAUMONT, de réglementer la circulation et le stationnement ;

Vu l'installation d'un stand solidaire pour l'habitat sur le parking de la salle des fêtes le jeudi 09 juin 2022 de 13 H 00 à 18 H 00.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions pour éviter les accidents,

Considérant l'intérêt général,

ARRÊTONS :

Article 1. Le stationnement sera en partie interdit sur le parking de la salle des fêtes route nationale le jeudi 09 juin 2022 de 13 H 00 à 18 H 00 à l'emplacement délimité par le stand.

Article 2 - Les services techniques de la ville sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

Article 3. Les présentes dispositions seront applicables après la mise en place de la signalisation réglementaire appropriée.

Article 4. La brigade de gendarmerie d'Orchies et Monsieur le Maire de Faumont sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Article 5. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6. Le présent arrêté sera transmis pour information à :

⇒ M. Laurent DE RIEVIÈRE, responsable des services techniques de la commune de Faumont.

FAIT à FAUMONT, le 30/05/2022

Pour le Maire
Par délégation
M. BRUNAUX Jean-Pierre
Adjoint à l'urbanisme
et à l'environnement

